

Rabat, le 18 octobre 2018

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**Visa de l'AMMC sur la note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AXA »**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 18 octobre 2018 une note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Axa Crédit, Carré Assurance Maroc et Société de Gestion et de Surveillance (SGS), et les succursales : Axa Technologie Services, Axa France IARD, Axa France Vie et Avanssur.

La période de souscription/retractation s'étalera, au Maroc, du 19 au 21 octobre 2018 inclus.

Le prix de souscription s'établit à 21, 83 Euros soit 238,66 MAD.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » et son règlement ;
- Règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants ;
- Le Document de Référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.18-0145 en date du 19 mars 2018.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

CP/EM/027/2018

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 71

**E-Mail :** [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)